

DEC122808INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) » et nomination du directeur par intérim.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070029SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) » ;

Vu la décision n° 090040SHS du 29 juillet 2009 portant nomination de Mme Nora Seni aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2013, l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) ».

Article 2 :

Mme Nora Seni, directrice de l'unité susvisée, est maintenue dans ses fonctions du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2012.

Article 3 :

Du 1^{er} septembre 2012 au 31 juillet 2013, M. Jean-François Pérouse, maître de conférences, est nommé directeur par intérim de l'unité, en remplacement de Mme Nora Seni appelée à d'autres fonctions.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs